

## MAIRIE DE METZ

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 janvier 2013DCM N° 13-01-03

**Objet : Equipements et travaux divers concernant le pôle Propreté Urbaine – Programme 2013.**

**Rapporteur : M. KOENIG, Adjoint au Maire**

La volonté de la municipalité de poursuivre la modernisation du Pôle Propreté afin d'améliorer la qualité de son service et les conditions de travail de ses agents nécessite un programme d'investissements annuels, visant notamment à réaménager ou rénover certains équipements et vestiaires, à remplacer les mobiliers vétustes ainsi qu'à entretenir l'outil de travail des agents et innover en matière de propreté.

A ce titre, les achats de matériel et les travaux prévus en 2013 sont les suivants :

<b>1. Achat de véhicules</b>	<b>408 000 €</b>
• Aspirateur à déchets	15 000 €
• Mini-véhicule de déneigement	18 000 €
• Véhicule de collecte des corbeilles de propreté	80 000 €
• 2 balayeuses compactes 2 m <sup>3</sup>	170 000 €
• 1 laveuse compacte 4 m <sup>3</sup>	110 000 €
• 3 bennes à déchets	15 000 €
<b>2. Outillage, matériel et mobilier (tranches annuelles)</b>	<b>63 000 €</b>
<b>3. Containers enterrés sous corbeilles de propreté (tranches annuelles)</b>	<b>50 000 €</b>
<b>4. Station de filtration d'eau moléculaire</b>	<b>15 000 €</b>
<b>5. Caisson aspire feuilles et turbine de broyage des feuilles</b>	<b>25 000 €</b>
<b>6. Extension et sécurisation de la station de saumure</b>	<b>25 000 €</b>
<b>7. Etudes et travaux d'aménagement du bâtiment 7 rue Dreyfus Dupont dont aménagement d'une aire de lavage</b>	<b>117 000 €</b>
<b>8. Rénovation Construction des vestiaires propreté dans le quartier de la Grange-aux-Bois / Hauts de Blémont : (AP/CP)</b>	<b>200 000 €</b>

Le coût total de ces opérations est estimé à **903 000 € TTC.**

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

**VU** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26, 33 et 57 à 59,

**VU** le programme d'investissement 2013 approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 Décembre 2012,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** de réaliser les opérations suivantes (travaux et acquisition de fournitures) pour un coût total estimé à 903 000 € TTC.

1. Achat de véhicules	408 000 €
2. Outillage, matériel et mobilier (tranches annuelles)	63 000 €
3. Containers enterrés sous corbeilles de propreté (tranches annuelles)	50 000 €
4. Station de filtration d'eau moléculaire	15 000 €
5. Caisson aspire feuilles et turbine de broyage des feuilles	25 000 €
6. Extension et sécurisation de la station de saumure	25 000 €
7. Etudes et Travaux d'aménagement du bâtiment 7 rue Dreyfus Dupont dont aménagement d'une aire de lavage	117 000 €
8. Rénovation Construction des vestiaires propreté dans le quartier de la Grange-aux-Bois / Hauts de Blémont : (AP/CP)	200 000 €

**DECIDE** de confier la réalisation de ces opérations aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager et de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien la procédure de marché public conformément au code des marchés publics, en vue de la réalisation des opérations susvisées,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces opérations, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

**SOLLICITE** toutes les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

Vu et représenté pour enrôlement,  
Signé :  
L'Adjoint Délégué,

Sébastien KOENIG

Service à l'origine de la DCM : Pôle Propreté Urbaine

Commissions :

Référence nomenclature « ACTES » : 8.4

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 8

Décision : **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**